

Direction Commande publique

OBJET : CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE 'ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES (PAPIERS ET ENVELOPPES) POUR LA VILLE D'ANNONAY, SON CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, ANNONAY RHONE AGGLO ET SON CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE N°202328'

Le Maire de la Commune d'Annonay,

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1^o du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°CM-2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

VU la délibération n° CM-2020-214 du 07 décembre 2020 portant constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville d'Annonay, son centre communal d'action sociale, Annonay Rhône Agglo, et désignation de la Ville d'Annonay comme coordonnateur dans le cadre du présent marché,

CONSIDERANT que le groupement de commandes souhaite acquérir des fournitures administratives auprès d'un prestataire privé,

DECIDE

Article 1

La conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes pour l'achat de fournitures administratives (papiers et enveloppes) avec la société SAS LACOSTE, sise 15 allée de la Sariette – ZA Saint Louis – 84250 LE THOR

Le montant maximum annuel est :

Période initiale (1 an et 10 mois) : 37 000,00 euros HT.

Période de reconduction (12 mois) : 20 000,00 euros HT.

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée aux sociétés désignées ci-dessus.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le ____/2023 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :